

NOTICE DESCRIPTIVE ETABLIE EN JUIN 2023

CONFORME AU MODELE TYPE DE L'ARRETE
MINISTERIEL

DU 10 MAI 1968 (Journal Officiel du 19.06.1968)



VILLEJUST

Rue des Pavillons

33 maisons individuelles en VEFA

NOTICE DESCRIPTIVE (provisoire)



SOMMAIRE

(Prévue par l'article R261.13 du CCH suivant l'arrêté du 10 mai 1968)

- 0. PRESENTATION**
- 1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES CONSTRUCTIONS**
- 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS**
- 3. ANNEXES PRIVATIVES**
- 4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES**
- 5. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES**
- 6. EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX**

* * * * *

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels, se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque, notamment : réglementation administrative ou de sécurité, retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, avis technique comportant des conclusions défavorables, difficultés d'importation, le Maître d'Ouvrage, sur avis du Maître d'Œuvre, pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction. Il devra recueillir l'accord préalable de l'acquéreur, l'absence d'avis de l'acquéreur dans les huit jours suivant la demande d'avis vaudra accord tacite.

De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve des impératifs techniques et des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Plusieurs choix de coloris, de revêtements de sol et faïence seront présentés aux acquéreurs, dans la limite de l'avancement du chantier et suivant la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Les revêtements de sols prévus en moquette pourront faire l'objet d'une variante en revêtement de sols durs, en fonction de l'avancement du chantier et de l'accord du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle. Ces travaux modificatifs seront effectués à titre onéreux.

0 – PRESENTATION

La présente notice concerne la réalisation de 33 maisons individuelles (R+1), isolées, jumelées ou regroupées destinées à l'accession à la propriété en VEFA.

Elles font partie d'une résidence comprenant également 22 maisons individuelles groupées (R+1) destinées à la location.

Les 2 programmes partagent donc des équipements communs : voiries d'accès, bassin stockage EP, station relevage EU/EV, éclairage extérieur....

- RT2012 – pas de LABEL

1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES CONSTRUCTIONS

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Terrassements

- Fouilles en pleine masse pour réalisation des fondations et évacuations des terres excédentaires aux décharges publiques.
- Remblaiement éventuel, si nécessaire, au pourtour des ouvrages exécutés.

1.1.2. Fondations

- Les principes de fondations seront exécutés en fonction des résultats de l'étude de sol et des calculs de structure, après accord du bureau de contrôle et du géotechnicien.

1.1.3. Murs et ossatures

- Sans objet

1.1.4. Plancher et dallage

- Dallage ou dalle portée en plancher bas du RDC, avec isolation thermique en sous-face.

1.1.5. Canalisations en sous-sol

- Les canalisations enterrées sous le dallage sont en PVC de qualité assainissement.
- Raccordement à l'égout sur le réseau existant, sur rue.

1.2. SUPERSTRUCTURE

1.2.1. Structures

1.2.1.1. Planchers courants

- Plancher courant en dalle pleine, épaisseur et armatures selon étude technique, y compris isolation thermique en sous-face des zones non chauffées conformément à la réglementation thermique. Hauteur sous plafond de 250 cm minimum hors zone de faux-plafond et de coffre.

1.2.1.2. R.D.C.

- Plancher bas du RDC sur terre / plein : Isolation thermique en sous-face de l'emprise des logements par plaques polyuréthane selon étude thermique.

1.2.1.3. Voiles ou Maçonnerie intérieures

- Voiles intérieurs béton ou maçonnerie, épaisseur selon étude technique et isolement acoustique réglementaire.

1.2.1.4. Parois non porteuses

- Parois non porteuses en béton non armé ou en maçonnerie nue rejointoyées ou enduites au plâtre ou au mortier de ciment ou placostyl selon destination des locaux et des locaux adjacents, épaisseur selon plans.

1.2.1.5 Terrasses en rez-de-chaussée

- Sans objet

1.2.2. Terrasses

- Sans objet

1.2.3. Façades

1.2.3.1. Parties pleines

- Murs de façade en briques en briques de terre cuite selon étude thermique.
- Isolation thermique intérieure sur murs de façade par complexe isolant avec parement plâtre.
- Épaisseur, nature et localisation des isolants thermiques conformes aux exigences réglementaires RT 2012 à la date du dépôt de permis de construire.
- La finition extérieure des façades sera réalisée en enduit monocouche, finition grattée fin, certaines parties seront peintes ou recevront un enduit monocouche finition talochée.
- Chaperons en tête de relevé béton enduit.

1.2.3.2. Menuiseries Extérieures

- Les menuiseries seront en aluminium thermolaqué un double vitrage isolant.
- Elles seront ouvrantes à la française suivant les plans de façade.
- Les SDB et salles d'eau seront avec un vitrage dépoli, **non pourvus de volets celles situées en RDC auront un vitrage antieffraction ou un barreaudage.**

1.2.3.3. Fermetures extérieures et occultations

- En RDC (cuisine et séjour) et en étage (Chambres) : Occultation des baies privatives par volets roulants à lames P.V.C., commandés manuellement par tringle oscillante avec attache tringle aimantée et coffres de volets roulants intérieurs ou par des volets battants bois laqués usine, suivant plans de façade.
- En RDC, l'ensemble des volets roulants sera équipé d'un système anti-soulèvement.

1.2.3.4. Garde-corps

- Sur façades, au R+1 garde-corps métalliques en tableau des baies.

1.2.4. Charpente – couverture

1.2.4.1 Charpente

- Charpente du type fermettes industrialisées exécutée en bois résineux traité fongicide et insecticide.
- Combles perdus.

1.2.4.2. Couverture

- Couverture en tuiles plates terre cuite grand moule, coloris suivant permis de construire rouge flammé et terre de Sienne.
- Gouttières et tuyaux de descente en PVC ou zinc naturel selon permis de construire.

1.2.4.3 Plafonds du dernier niveau habitable

- Sous charpente, plafonds en plaques de plâtre cartonées de 13 mm d'épaisseur fixées sur ossature métallique supportée par la charpente.
- Isolation thermique déroulée ou soufflée, épaisseur suivant réglementation et objectif thermique.

2- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Pièces sèches

L'entrée, le séjour, les dégagements, les chambres et les dessous d'escaliers seront revêtus d'un parquet stratifié ou équivalent d'une épaisseur de 12mm. Les plinthes seront en bois de 10 cm de hauteur.

Choix sur échantillon à présenter.

2.1.2. Pièces humides

2.1.2.1 Salle d'eau, salle de bain W.C. (rdc et étage):

Carrelage en grès émaillé (45 x 45cm) type Saloni ou équivalent. Pose droite. Choix sur échantillons à présenter. Plinthes assorties

2.1.2.2 Cuisine ouverte et cuisine fermée :

- Carrelage en grès émaillé (45 x 45cm) type Saloni ou équivalent, plinthes assorties. Pose droite. Choix sur échantillons à présenter.

2.2. REVETEMENTS MURAUX CARRELAGE

2.2.1. Pièces sèches, entrées et dégagements

- Sans objet.

2.2.2. Salle de bains principale et salle d'eau principale

- Faïence à hauteur d'huissier autour de la baignoire ou autour du bac à douche, type

- Saloni ou équivalent.
- Faïence format 20x20 cm couleur blanche **ou 25X40 cm**
- Pas de faïence au-dessus des lavabos ni des meubles vasques.
- Paillasses éventuelles et tabliers de baignoire rigide type Wedi habillés de faïence dito y compris trappe
- Profilés d'arrêt plastique de la faïence.

2.2.3. Cuisine

- Faïence type Saloni ou équivalent, Faïence format 20x20 cm couleur blanche sur une hauteur de 60 cm au droit de l'évier.

2.2.4. WC

- Sans objet

2.3. PEINTURES

2.3.1. Peintures extérieures

- Les plafonds et sous faces des porches /auvents sur entrées
- Les serrureries métalliques thermo laquées

2.3.2. Peintures intérieures

2.3.2.1. Pièces sèches et dégagements

- Plafond : peinture blanche acrylique velours satiné ou soyeuse, deux couches.
- Murs : peinture blanche acrylique lessivable velours satiné ou soyeuse, deux couches.

2.3.2.2. Pièces humides

- Sur plafond : peinture blanche acrylique velours satiné ou soyeuse, deux couches.
- Sur murs : peinture blanche acrylique lessivable velours satiné ou soyeuse, deux couches.

2.3.2.3. Menuiseries intérieures

- Peinture satinée de couleur blanche sur menuiseries intérieures (plinthe, porte, trappes de gaines, huisseries).

-

2.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloison sèche à parement plâtre de type " Placopan " de chez PLACOPLATRE ou équivalent d'épaisseur de 5 cm minimum.
- Dans les pièces humides, pose sur U plastique au droit des pièces humides, plaques de plâtre hydrofugées.
- Gainés et Soffites pour dévoiement de gaines en plaque de plâtre (BA 13) et isolation acoustique sur ossature métallique quand nécessaire.

2.5. MENUISERIES INTÉRIEURES

2.5.1. Portes intérieures

- Portes intérieures isoplanes alvéolaires de 40 mm en bois à peindre ou laquées usine.
- Les serrures seront à condamnation pour les pièces d'eau, sanitaires et la chambre parentale.
- Les béquilles seront en laiton poli ou en aluminium poli, choix sur échantillons à présenter.
- Butée de porte en aluminium anodisé argent.

2.5.2. Portes d'entrée

- Huisserie métallique avec joint isophonique bloc porte BP2 vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur, serrure A2P2* de sûreté à 3 points d'ancrage et système anti-dégondage, clé sur organigramme permettant l'ouverture des garages (typologie +1 avec un minimum de 3 clés) joint de seuil à la Suisse.
- Butée de porte, microviseur,
- Parement thermolaqué usine
- Béquillage en laiton poli ou aluminium poli

2.5.3. Bar de cuisine

- Sans objet

2.5.4. Placards

- Sans objet

2.5.5. Trappes de visite

- Les trappes de visite de gaines seront en aggloméré de bois alaisé avec si nécessaire isolant phonique.

2.5.6. Façades des baignoires

- Tablier de baignoire rigide type WEDI habillés de faïence (dito revêtement salle de bain)
- Y compris trappe d'accès - Faïence format 20x20 cm couleur blanche

2.5.7. Escaliers des maisons

- Bois massif type Hêtre (sapin interdit)
- Finition peinture coloris au choix de l'architecte.

2.6. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

2.7.

2.7.1. Équipements ménagers

- Les cuisines des maisons seront livrées à aménager avec attentes plomberie et comporteront un évier inox 2 bacs 120mm sur meuble revêtus de mélaminé blanc ou 1 bac, avec espace sous paillasse pour machine à laver, selon plan architecte, compris découpes dans jambages pour tuyaux LL/LV.

2.7.2. Équipements sanitaires

2.6.2.1. Production eau chaude sanitaire

- Production d'eau chaude sanitaire par Chaudière Hybride GAZ/PAC de chez Atlantic ou équivalent dans le volume habitable de la maison suivant plan architectes
- Classe d'efficacité énergétique A minimum.
- L'échangeur d'air sera accolé à la façade.

2.6.2.2. Distribution eau froide

- Distribution par tube de cuivre ou polyéthylène réticulé sous fourreaux, encastré ou apparent.
- Distribution par tube cuivre pour les alimentations restant apparentes (sauf derrière futur meubles cuisine). Anti-bélier si nécessaire.

2.6.2.3. Distribution d'eau chaude individuelle

- Distribution par tube de cuivre ou polyéthylène réticulé sous fourreaux, encastré ou apparent.
- Distribution par tube cuivre pour les alimentations restant apparentes (sauf derrière futurs meubles cuisine)

2.6.2.4. Évacuation

- Évacuation des appareils sanitaires réalisée en tube pvc.

2.6.2.5. Appareils sanitaires - W.C.

Les appareils sont de couleur blanche et les dimensions sont définies par les plans techniques.

- Dans les salles d'eau / WC au RDC :

Ensemble W.C. cuvette réservoir 3l/6l avec silencieux, en porcelaine vitrifiée blanche avec bouton- poussoir et abattant double rigide blanc de type Polo de chez ROCA ou équivalent, et économiseur d'eau. Rosace de finition mur/alimentation

Meuble vasque 60x46 cm avec bandeau lumineux. Choix sur échantillons à présenter. .
Receveur de douche extra plat émaillé 80 x 80 cm, VILLEROY ET BOCH de type Lifetime ou équivalent.

Dans salles de bains au R+1 :

- Baignoire en acier émaillé, type Contesa de ROCA de 1.70m de longueur et de 0.70m de largeur ou équivalent.
- Meuble vasque double (120x46) avec 4 tiroirs, miroir et LED de type VICTORIA BASIC ou équivalent, ou meuble vasque simple selon configuration.

- Dans le WC au R+1 :

Ensemble W.C. cuvette réservoir 3l/6l avec silencieux, en porcelaine vitrifiée blanche avec bouton-poussoir et abattant double rigide blanc de type Polo de chez Roca ou équivalent, et économiseur d'eau. Rosace de finition mur/alimentation

2.6.2.6. Robinetterie

- Robinetterie chromée (estampillée NF) :
- Un mitigeur sur vasque série « Victoria » de chez ROCA ou équivalent, avec butée économique.

- Un mitigeur avec douchette, comprenant une commande d'inversion bain/douche sur baignoire, type « Victoria » de chez ROCA ou équivalent.
- Un mitigeur type « Victoria » de chez ROCA ou équivalent sur la douche avec barre de douche porte savon et douchette.
- Un mitigeur type « Victoria » sur évier de chez ROCA ou équivalent.

2.6.2.7. Machines à laver

- Des attentes sont prévues, siphon avec colonnes bouchonnées et alimentation eau froide pour les machines laver le linge et la vaisselle, emplacements dans la cuisine ou la Salle de bain suivant plans.

2.7.3. Équipement électrique

2.6.3.1. Type d'installation

- Installation encastrée à l'exception des tableaux d'abonné qui seront posés dans une gaine appropriée GTL située dans l'entrée ou à proximité. Les GTL comprendront des tablettes pour poser la Box internet. Alimentation en monophasé 220 V. Protection par disjoncteur divisionnaire et disjoncteur différentiel haute sensibilité 30 mA, incorporés au tableau d'abonné.

2.6.3.2. Puissance à desservir

- La puissance varie : 6 KW pour 2 pièces, 9 KW pour 3 pièces, 12 KW pour 4 pièces.

2.6.3.3. Équipement de chaque pièce

- L'installation sera conforme aux normes en vigueur notamment NFC 15-10 amendement 5. Suivant le tableau de principe ci-dessous suivant plans :

- Séjour / salon

- 1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur, 5 prises
- 1 prise Multimédia
- 1 prise TV/FM
- 2 prises RJ45

- Chambres :

- 1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur 3 prises
- 1 prise Multimédia dans la chambre principale 1 prise TV/FM dans la chambre principale
- 1 prise RJ45

- Cuisine :

- 1 point lumineux en plafond commandé par interrupteur
- 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier commandé par interrupteur
- 2 prises 16A basses
- 2 doubles prises ou 4 prises 16A hautes 1 boîte de raccordement 32A
- 2 prises spécialisées machines à laver 1 prise de

hotte

1 prise RJ45

- Salle de bains / salle d'eau :

1 point lumineux en plafond commandé par interrupteur

1 point d'éclairage en applique au-dessus du lavabo ou du meuble-vasque commandé par interrupteur

1 prise haute

- Entrée :

1 point lumineux en plafond commandé par interrupteurs 1 prise

- Dégagement / palier d'étage :

1 point lumineux en plafond commandé par interrupteurs 1 prise

- WC :

1 point lumineux en plafond commandé par interrupteur

- Escalier :

1 point lumineux en applique commandé par interrupteurs

- Rangement sous escalier :

1 point lumineux en applique commandé par interrupteur

- Garage :

1 point d'éclairage commandé par interrupteur 1 prise étanche

- Extérieur côté jardin / séjour :

1 point d'éclairage commandé depuis le séjour par interrupteur lumineux 1 prise étanche

- Extérieur côté porte d'entrée :

1 point d'éclairage commandé depuis l'entrée par interrupteur lumineux 1 sonnette dans tableau électrique

Généralités :

- Toutes les sorties de fils et points lumineux seront équipés d'une douille (DCL).
- Appareillage de la marque Legrand, série Niloe ou équivalent.
- Au RDC dans la salle d'eau/wc, la cuisine et le séjour prévoir conformément à la réglementation PMR 1 prise en alignement de l'interrupteur.

2.6.3.4. Sonnette de porte d'entrée

- Sonnette, disposée dans le tableau divisionnaire, commandée par bouton-poussoir contre la porte d'entrée.

2.6.3.5. DAAF

- Les maisons seront dotées de 2 détecteurs autonomes avertisseurs de fumée type optique (1 par niveau) munis de piles 10 ans d'autonomie.

2.7.4. Chauffage-ventilation

2.6.4.1. Chauffage

- **Chauffage par chaudière individuelle hybride murale GAZ/PAC implantée dans la cuisine des maisons.**

2.6.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces

- Les températures garanties sont de 19°C dans les pièces principales et de 20°C dans les pièces d'eau avec une température extérieure de - 7°C.
- Pas de thermostat d'ambiance (têtes thermostatiques)

2.6.4.3. Appareils d'émissions de chaleur

- Radiateur en acier habillés avec tête thermostatique en pièces principales, puissance selon étude thermique.
- **Radiateurs sèche-serviettes en salles de bain et salles d'eau (électrique)**

2.6.4.4. Conduits et prises de ventilation

- Ventilation simple flux hygroréglable type A
- Les conduits de VMC seront réalisés en tôle galvanisée ou en gaines souples, dimensions d'après les règles D.T.U.
- Les prises d'air neuf seront de type hygroréglable type A et seront incorporées dans les coffres de volets roulants ou dans les ouvrants des menuiseries extérieures.
- L'extraction se fera dans les pièces humides, la cuisine et le cabinet d'aisance, la salle de bains et le cabinet de toilette avec douche, par des bouches de marque ATLANTIC ou équivalent.
- Commande électrique par interrupteur pour cuisines (pas de cordelette)

2.7.5. Équipements de télécommunication

2.6.5.1. TV, Radio FM, SAT

- Raccordement sur une antenne individuelle type TNT.
- Une prise TV-FM-SAT dans le séjour et dans la chambre principale.

2.6.5.2. Téléphone

- Conjoncteur RJ 45 conformément à la réglementation.
Il est prévu :
Câblage téléphonique en étoile depuis tableau abonné avec prises RJ45 à raison de deux dans le séjour, une dans chaque chambre, et une dans la cuisine.

2.6.5.3. Vidéophone

- Sans objet

2.8. ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

Estimation des consommations conformément à la RT2012 via le site Extranet Gisèle de l'association Qualitel ou équivalent.

3 - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. PARKINGS EXTERIEURS

- L'opération dispose de places de stationnement aménagées en surface, non couvertes.
- Les emplacements de stationnement sont accessibles depuis la voirie commune.
- Le sol est réalisé en enrobé noir

3.2. GARAGE

- Murs parpaing, finition brute.
 - Sol béton, finition brute.
 - Porte métallique basculante, finition laquée usine.
 - Fermeture par canon sur organigramme porte entrée.
 - Equipement électrique : 1 point d'éclairage et 1 prise étanche.
- En option acquéreur : porte motorisée

3.3. ESPACES VERTS A USAGES PRIVATIFS

- Pas de terrasse – surfaces engazonnées.
- Plantations de haies en accompagnement de clôture selon plan architecte.
- Plantation d'arbres selon plan architecte.
- Un robinet de puisage et une PC étanche extérieure pour chaque maison.

3.4. CLOTURE ENTRE MAISONS ET FOND DE PARCELLES

- Clôture grillagée en panneaux rigides plastifiés sur potelets thermolaqués, scellés dans le sol hauteur **1,20 m** environ et doublée d'une haie selon permis de construire.

4 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES

- Sans objet.

5 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

5.1. VOIRIES D'ACCES ET STATIONNEMENT VISITEURS

- Voie d'accès aux maisons et parkings extérieurs visiteurs en enrobé noir, **evergreen gravillonné ou béton désactivé.**
- Délimitation par bordures béton.

5.2. CIRCULATION PIÉTONS - ACCES AUX MAISONS

- Les accès piétons seront en béton désactivés.
- Eclairage par candélabres et/ou bornes lumineuses.

5.3. ESPACES VERTS

- Revêtement des espaces libres en terre arable du site et engazonnement.
- Conservation de certains arbres à hautes tiges existants.
- Plantations d'arbres à haute tige, d'arbustes et de haies conformément au plan permis de construire et pendant la période appropriée.
- Pas d'arrosage des espaces verts communs.

5.4. CLOTURES

- La clôture sur le domaine public, en grillage, souple simple torsion plastifié sur potelets thermolaqués, scellés dans le sol, le long de la rue des Pavillons, sera réalisée hauteur 1,80 m doublé d'une haie suivant plan de permis de construire.

5.5 BOITES AUX LETTRES

- Les boites aux lettres des maisons seront regroupées à l'entrée de la résidence.

5.6 CONTAINERS POUBELLES

- Containers enterrés d'apports volontaires prévus par l'aménageur à l'entrée de la résidence.

6 - EQUIPEMENTS GÉNÉRAUX

6.1. EAU

- Vanne d'arrêt et compteur individuel dans citerneau enterré « hors gel » devant chaque maison.

6.2. ELECTRICITE

- Coffret de raccordement individuel encastré dans muret technique en limite de propriété.

6.3. ASSAINISSEMENT

Réalisé en système séparatif : eaux usées - eaux pluviales, à l'intérieur du programme et raccordé sur les réseaux existants. L'absence de réseaux EP et EU rue des Pavillons et l'existence d'un TRAPIL obligent à relever les EU et EP avant branchement sur le domaine public.

Les pompes seront implantées à l'entrée de la Résidence (voiries intérieures à la Résidence destinées à être rétrocédées à la Mairie.

- Les eaux pluviales seront rejetées dans le bassin de rétention enterré sous voirie prévu par l'aménageur, puis relevées par pompe de relevage (avec pompes de secours) avant rejet sur le réseau public.
- Les eaux usées seront relevées par pompe de relevage (avec pompe de secours), par une station commune à la résidence avant rejet sur le réseau public.

6.4. TELEPHONE

- Liaison au réseau Orange de chaque maison à partir de la chambre de tirage existante.
- Répartiteur dans gaine GTL de chaque maison.

6.5. GAZ

- Coffret de raccordement individuel encastré pour alimentation de la chaudière.

6.6. TELEVISION

- Réception TV/FM par antenne individuelle hertzienne + TNT (et canal + si abonnement personnel) à chaque maison.

6.7. FIBRE OPTIQUE

- Selon équipement existant rue des Pavillons

6.8. SERVITUDES

- Il est précisé que les espaces situés devant les logements et les stationnements sont grevés de servitude de passage de réseaux.
- Des regards ou tampons de dégorgements des descentes eaux pluviales pourront être mis en place dans les jardins ou au droit des terrasses
- Toutes servitudes nécessaires conférées au profit d'ENEDIS (ex ERDF), ENGIE (ex GRDF), Orange, Fournisseurs de Fibre Optique ou tout autre concessionnaire.
- A l'entrée de la résidence, passage du TRAPIL (gazoduc enterré d'adduction des hydrocarbures d'Orly), avec servitude de zone non aedificandi de 10 m de large.

* * * * *

LE VENDEUR

Date :

Signature

L'ACQUEREUR

Date :

Signature

